



Réunion de la Commission de la coopération et du développement de l'APF

4 juillet 2008, Québec (Canada)

EMIGRATION : Quelles perspectives?
-Le cas Afrique-Europe-

Lahcen DAOUDI/Maroc
Commission de la Coopération et du
Développement

Introduction

Conformément à la logique historique, nous sommes, d'une manière ou d'une autre, tous des immigrés. Chacun vient de quelque part et chacun est en puissance un émigrant.

L'Amérique comme l'Australie, pour ne citer que ces deux cas, ont connu ces derniers siècles des mutations migratoires profondes. Davantage encore, tous les continents ont été et sont toujours le théâtre de ces mouvements voulus tolérés ou combattus. En Amérique latine, le Venezuela comme le Mexique ou le Brésil reçoivent toujours les émigrés des pays voisins ; en Afrique, la Côte d'Ivoire, jusqu'à une date récente, l'Afrique du Sud, ... sont des destinations recherchées quand l'Europe n'est pas à portée de mains. La France a accueilli des Espagnols, des Portugais (fameux *passseurs des Pyrénées*), des Italiens... La grande Bretagne attire les jeunes de l'Europe de l'Est. Demain la Russie et le Japon se joindront au peloton des pays industrialisés déficitaires en bras...

Les raisons de ces mouvements sont aussi multiples que diverses (conquêtes, guerres, famines, sécheresses, religions, travail, famille...). Il s'agit là d'un phénomène naturel, historique, multidimensionnel et complexe dont l'ultime résultante est une certaine régulation/dérégulation conformément à la logique du système des vases communicants.

L'émergence de l'Etat-nation a progressivement limité et délimité le champ de ces mouvements migratoires. On parle alors de migrations intra et internationales et de leurs corollaires "*migrations régulière et irrégulière*".

Le partage du monde en pays industrialisés et non industrialisés a fait que depuis des décennies, le fossé économique ne cesse de se creuser entre les deux mondes ; ainsi, 16 % de la population mondiale disposent de 80 % des richesses mondiales. « En 2005, le PNUD estime que «les 500 personnes les plus riches du monde ont un revenu combiné plus important que celui des 416 millions les plus pauvres. À côté de ces extrêmes, les 2,5 milliards d'individus vivant avec moins de 2 dollars par jour - 40 % de la population mondiale - représentent 5 % du revenu mondial. Les 10 % les plus riches, qui vivent presque tous dans des pays à revenu élevé, comptent pour 54 %.» ([Http//wikipedia.org/wiki/](http://wikipedia.org/wiki/))

Cette situation unique dans l'histoire humaine amplifie les problèmes de pauvreté avec un excédent de bras : candidats à l'émigration et à l'aventure d'un côté et des restrictions d'entrées de plus en plus sévères d'un autre pour ne pas parler de fermeture pure et simple des frontières.

Mais « malgré les tentatives visant à freiner la circulation transfrontière des personnes, les experts prévoient une intensification des flux migratoires. L'une des raisons est démographique : les populations des pays en développement augmentant rapidement, contrairement à celles des pays à hauts revenus. Pour faire marcher leurs économies, les pays industrialisés doivent donc faire appel à une main-d'œuvre étrangère (le rapport ATTALI recommande la relance de l'immigration ; même son de cloche en Belgique et en Espagne,). Le bon fonctionnement du plus important employeur d'Europe, le National Health Service de Grande-Bretagne, repose en grande partie sur le travail des immigrants infirmiers ou médecins, alors que le secteur de la haute technologie aux Etats-Unis a recours à des milliers de jeunes immigrants pour remplir ses nombreux postes vacants. » ("*Afrique Renouveau, ONU*")

Devant ce frein brutal à l'immigration légale de la part des pays industrialisés et vieillissants, et faute d'une réelle politique d'accompagnement, on assiste à une recrudescence sans précédent de l'émigration clandestine comme seule alternative pour fuir, dans des conditions souvent dramatiques, des situations socio-économiques difficiles. Les quelques centaines d'émigrés africains admis légalement par la France ou les quelques milliers de saisonnières marocaines admises en Espagne ne représentent rien devant les dizaines de milliers candidats à l'aventure. Le rapatriement par la France de quelques 23 000 clandestins (2007/2008) ne peut décourager les aventuriers de l'émigration prêts à affronter tous les défis dont la mort !

Du côté des pays récepteurs où le problème revêt un caractère majeur, les tensions sociales plus ou moins dosées de xénophobie imposent de plus en plus la logique d'une « *immigration choisie* ». Cette situation est intenable de part et d'autre ; des compromis doivent être trouvés. La politique française de substitution de « l'émigration choisie » à la clandestine est encore timide.

Le cas africain, étant de loin le plus dramatique et le plus aigu, nous servira de « repère » pour l'élaboration de recommandations susceptibles d'aider au dépassement de la situation actuelle où 315 millions de personnes en Afrique sub-saharienne, survivent avec moins d'un dollar par jour. À l'échelle du continent, 33% de la population ou 184 millions de personnes souffrent de malnutrition. Emigrer dans ces conditions est souvent une nécessité de survie. « Parfois, pendant de longs mois, de jeunes africains, hommes et femmes, risquent tout, y compris leur vie, pour entreprendre un périlleux périple qui leur fait traverser des dizaines de frontières et les dangereux courants de la Méditerranée à la recherche d'une vie meilleure dans le Nord. Certains y

laissent leur vie, d'autres sont renvoyés chez eux et d'autres encore, qui atteignent leur destination, comprennent que leur existence n'y sera pas forcément plus facile. Mais étant donné le manque d'emploi et les sombres perspectives auxquels ils sont confrontés dans leur pays, des millions de jeunes Africains préfèrent encore l'exode, souvent clandestin ». (*Gumisai Mutume, L'émigration africaine: tensions et solutions Afrique Renouveau, Vol. 19 #4 Janvier 2000 page 1*)

Si rien n'est fait, les conditions socio-économiques vont s'empirer et le phénomène d'émigration risque de prendre de l'ampleur et passer d'un stade individuel à un stade collectif. Abdou Diouf, tirant la sonnette d'alarme, disait : « Vous risquez d'être envahis demain par des multitudes d'Africains qui, poussées par la misère, déferleront par vagues sur les pays du Nord. Et vous avez beau faire des législations contre l'émigration, vous ne pourrez pas arrêter ce flot parce qu'on n'arrête pas la mer avec ses bras... La Méditerranée ne les arrêtera pas non plus. Ce sera comme les hordes que vous avez connu dans votre moyen âge » (*cité par M. Khachani in l'émigration subsaharienne, Dar al Kalam, Rabat, 2006, p. 4*). Il faut agir vite. Une approche de coopération axée sur le développement durable reste la seule alternative pour la redynamisation des économies locales et par conséquent pour la maîtrise des flux migratoires.

Pour appréhender ce phénomène dans ses aspects les plus saillants et sans s'attarder sur les conditions socio-économiques des pays africains émetteurs, il paraît utile de le saisir sous ses aspects quantitatifs (Par. I), qualitatifs (Par. II), sur les circuits qu'il emprunte (Par. III) et les retombées économiques sur les pays émetteurs (Par. IV) ; les positions de L'Amérique du Nord (Par. V) et la position actuelle de l'Europe (Par. VI) seront les dernières étapes avant de cibler les actions les plus audacieuses et les plus productives (recommandations).

Par. I Approche quantitative

Les phénomènes migratoires échappent de plus en plus à l'outil statistique à mesure qu'ils empruntent le canal du clandestin. Davantage encore, le peu de statistiques disponibles en la matière n'est pas actualisé. De manière générale, « en l'an 2000, il y avait environ 175 millions de migrants dans le monde. Environ 9 % d'entre eux, soit 16,3 millions, étaient des

Africains, contre 12 % en 1960. Les migrants représentent de 5 à 12 % de la population de 30 pays industrialisés, d'après la commission mondiale sur les migrations internationales ("*Afrique Renouveau, ONU*"). La tendance est donc à l'accroissement de l'émigration africaine. Le tableau ci-dessous nous donne une idée sur ce phénomène à la fin du siècle dernier.

Tab. 1 - Migration nette annuelle dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest (1995- 2000)

<u>Pays</u>	<u>Population totale</u>	<u>Migration nette/an</u>	<u>Taux pour 1000hbts/a</u> <u>n</u>
Sierra Leone	4.4	- 33 000	7.8
Guinée	8.2	- 48 000	- 6.2
Burkina Faso	11.5	- 60 000	- 5.5
Mali	11.4	- 50 000	- 4.7
Bénin	6.3	- 19000	- 3.2
Guinée Bissau	1.2	- 3000	- 2.9
Cap-Vert	0.4	- 1000	- 2.5
Ghana	19.3	- 22000	- 1.2
Sénégal	9.4	- 10000	- 1.1
Nigeria	113.9	- 19000	- 0.2
Niger	10.8	- 1000	- 0.1

Source : Division de la population des Nations unies, citée par Club du Sahel

Nous constatons un solde migratoire négatif dans tous les pays retenus avec des taux annuels inquiétants pour les cas de Sierra Leone (-7,8%) déchirée par les guerres, la Guinée (- 6,2%), le Burkina Faso (-5,5%), le Mali (-4,7%)... Ce sont là des indicateurs significatifs de l'hémorragie qui frappe la jeunesse de ces pays chaque année. Ces chiffres sont révélateurs de la situation qui sévit dans les autres pays d'Afrique.

Par. II Approche qualitative

La fuite des cerveaux est très dommageable pour les pays africains. Ce type d'émigration n'est pas combattu ni rejeté par l'Europe ni par les autres pays industrialisés ; au contraire, il est encouragé et rentre dans la logique de « l'émigration choisie ». La porte est grande ouverte devant les hauts qualifiés.

Le « *British Medical Journal* » estime qu'entre 1993 et 2002, 410 pharmaciens, 630 médecins, 87 laborantins et 11 325 infirmiers Ghanéens sont partis vers le Royaume-Uni. Cette tendance semble s'accroître. Sur les 3 000 médecins formés au Ghana, la moitié se trouve à l'étranger (Royaume-Uni pour les médecins et États-Unis pour les infirmiers). Toutefois, un certain nombre de médecins Ghanéens occupent des emplois sous-qualifiés dans les services médicaux anglais. Les retraités qui reviennent au Ghana ouvrent des cabinets privés délaissant les établissements publics. Les résultats d'une enquête auprès des étudiants en médecine montrent que 65 % d'entre eux souhaitent s'expatrier. Un dialogue s'est ouvert récemment entre le Ghana et le Royaume-Uni sur la faisabilité d'un visa permettant à certaines professions des migrations circulaires favorisant des retours temporaires dans leur pays d'origine pour des opérations pointues ou une formation du personnel. Cela permettrait d'aider à combler le manque de personnel médical dans le pays. D'ailleurs, on observe la présence de professionnels cubains dans les établissements ghanéens » (*l'Atlas web de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*)

Dans ce cas d'espèce, le Ghana finance la formation ; la Grande Bretagne et les EU en profitent gracieusement. C'est le monde à l'envers. Ce genre de situation est presque généralisable à tous les pays d'Europe et autres pays industrialisés.

Si on prend le seul cas de l'émigration clandestine : « Il s'agit principalement d'hommes, relativement jeunes capables de financer un voyage long, coûteux et physiquement pénible. Ils ont également un niveau d'éducation relativement élevé ; beaucoup d'entre eux ont le niveau Bac ou plus, seule une minorité est illettrée » (www.rfi.fr).

D'après l'enquête réalisée par la Cimade (*association œcuménique en France*), les candidats à l'émigration clandestine, transitant par le Maroc, sont d'abord des personnes disposant d'un métier à hauteur de 47% (artisans, commerçants, ouvriers) et d'un niveau d'éducation assez élevé puisque 20% sont des étudiants ou des fonctionnaires. (*voir M. Khachani op. cit. p. 20*).

Ces profils auraient pu être mobilisés dans leur propre pays si un complément de formation et des financements adéquats étaient mis à leur disposition.

Par. III Les circuits

Dans cette ruée vers l'Europe, les chemins se frayent en fonction des possibilités de traverser les mailles des différents contrôles qui se dressent devant les candidats.

La Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal et même la Guinée lointaine constituent à la fois des points de passage mais aussi et surtout de traversée à destination de l'eldorado. Ici, les statistiques font cruellement défaut.

Il est évident qu'« il est très difficile de quantifier ces flux. Un chiffre annuel de l'ordre de 100 000 Subsahariens est le plus souvent avancé en ce qui concerne les années 2000. Les filières via la Libye puis l'Italie et via l'Algérie et le Maroc puis l'Espagne semblent représenter l'essentiel des flux jusqu'à ce jour. Le nombre de ceux qui sont arrêtés en Afrique du Nord et sur les côtes européennes est mieux connu. En 2000, l'Espagne interpelle 3 500 migrants ouest africains. En 2006, près de 39.180 clandestins ont été interceptés en Espagne (APA).

L'OIM estime le nombre de Maliens, Nigériens et Soudanais arrêtés pour immigration illégale en Libye à un peu plus de 4 000 en 2004. Il semble toutefois que les interpellations de Subsahariens restent inférieures à celles d'émigrants d'Afrique du Nord en 2000 ». (www.rfi.fr) La conséquence directe de cette tendance ascendante du phénomène est

l'accroissement très rapide des populations de certaines villes de passage.

« Ainsi la ville relais de Tamanrasset dans le sud algérien est, elle, passée de 3 000 habitants en 1966, dont 10 % de Subsahariens, à 65 000 dont 50 % de Subsahariens fin 1990. De même, en 2005 la ville portuaire de Nouadhibou, au Nord de la Mauritanie, compte 10 000 Africains de l'Ouest candidat à l'émigration vers l'Europe, soit 10 % de sa population. Le Maroc estime la même année à 20 000 le nombre de Subsahariens autour des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla ainsi que dans la ville frontalière avec l'Algérie, Oujda » (www.rfi.fr).

Les autorités marocaines, quant à elles, « affirment qu'en 2004, elles ont empêché plus de 26.000 tentatives irrégulières d'émigration, dont 17.000 concernaient des migrants subsahariens. En 2004, 15.675 migrants irréguliers ont été interceptés par les autorités espagnoles lors de leurs tentatives de

traversée vers la côte ibérique (46 pour cent de tous les cas) ou les Iles Canaries (54 pour cent de tous les cas)... Le taux de mortalité s'élève à environ un mort par 100 interceptions depuis la fin des années 1990, pour la plupart à cause de noyades. Selon les statistiques officielles, 1.035 migrants seraient morts lors de leurs tentatives de migrer vers l'Espagne entre 1999 et 2003. Des organisations des droits de migrants affirment que le vrai chiffre est plus élevé ». (*Maroc: de pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe par Hein De Haas Université d'Oxford Octobre 2005*).

L'Espagne assure avoir rapatrié (toutes nationalités confondues) 99 445 personnes pour la seule année 2006, soit 478% de plus qu'en 2005. Dont 5 285 immigrants en provenance du Sénégal, presque tous arrivés par la mer aux Canaries » (*Journal Aujourd'hui le Maroc du 22/02/07 p. 2*). Pour les dix premiers mois de 2007, Madrid a rapatrié près de 9 000 clandestins (www.lefigaro.fr); En France, le ministre de l'immigration Brice Hortefeux s'est fixé l'objectif de 25 000 rapatriements.

Par. IV Retombées économiques

L'émigration est de manière générale bénéfique au monde. La Banque Mondiale estime que si la main-d'œuvre des pays à hauts revenus devait s'accroître de 3 %, et même si cette force de travail n'était composée que d'immigrants, le bénéfice annuel mondial serait de l'ordre de 356 milliards de dollars. Ces profits seraient supérieurs à ceux générés par le commerce international, note Dili Ratha, économiste principal à la Banque Mondiale. Les avantages de l'émigration bénéficient également aux pays en développement, lesquels reçoivent, souligne-t-il, plus de 165 milliards de dollars par an sous forme de fonds envoyés par les travailleurs de l'étranger. Ces envois de fonds contribuent à réduire la pauvreté, car ils sont directement versés aux ménages. D'après des enquêtes réalisées auprès des ménages en Ouganda, les envois d'argent de l'étranger ont permis de réduire de 11 % la pauvreté. (*Club du Sahel*). Au niveau des pays récepteurs, si on prend le cas de l'Espagne, on constate que les caisses de l'État, « sortent gagnantes de l'arrivée en Espagne de travailleurs immigrés. En 2005, leur apport a été de 23,4 milliards d'euros, alors que leur coût est estimé à 18,6 milliards d'euros. Les quelque 4 millions d'immigrés, soit 8 % de la population espagnole, contribueraient donc à 0,5 % du produit intérieur brut et auraient produit un bénéfice de 4,7 milliards d'euros. De même, l'insolente croissance espagnole, évaluée à 3,8 %, doit environ 1,6 point aux étrangers. Autrement dit, la moitié de la croissance économique espagnole est le fruit du travail des immigrés ». (www.lefigaro.fr)

En 2005, l'ensemble des transferts vers les pays du Sud sont évalués à 167 milliards de dollars (*wikipedia*). Ils atteindront selon les estimations la Banque Mondiale, 200 milliards de dollars par an à l'horizon 2020. (Afrique Renouveau)

Si « l'aide publique internationale au développement ne s'est élevée, en 2004, qu'à 79 milliards de dollars. La même année, dans les pays les plus pauvres, pour un dollar provenant de l'aide internationale, six étaient versés par les immigrés. En 2003, ... au Sénégal, les budgets des ménages sont constitués à 50 % par des versements de l'étranger ». (*Jacques Follorou /Article sur Soninkara*).

Dans le cas du Sénégal par exemple, « les transferts courants auront atteint, en 2007, 510,3 milliards de francs Cfa. Ce montant est en augmentation de 45,4 milliards de francs Cfa, par rapport à 2006. Dans ces 510,3 milliards, les transferts d'argent des Sénégalais de l'extérieur auront fait rentrer 459,1 milliards de francs Cfa. L'année d'avant, la part de ces transferts des travailleurs émigrés était évaluée à 442 milliards de francs » (*seneweb.com*)

Ces transferts contribuent directement à la lutte contre la pauvreté car ils sont destinés aux familles des émigrés comme ils constituent pour les pays bénéficiaires une source de devises précieuses.

Selon la Banque Mondiale, les transferts de fonds à destination des pays du Sud représenteront 200 milliards de dollars par an à l'horizon 2020. Or ils ne sont, aujourd'hui, pas pris politiquement en compte à leur juste valeur dans la majeure partie des pays africains. D'où la nécessaire réflexion à mener pour savoir comment maîtriser et attirer ces importants flux financiers (*seneweb.com*)

Par V - La position de L'Amérique du Nord

Les EU et le Canada ont chacun, selon ses spécificités, une politique d'émigration spécifique

1- Les EU

Les États-Unis restent le premier pays d'immigration au monde par le nombre d'étrangers venant s'établir sur leur territoire.

« Le Bureau de recensement américain indique qu'en 2004, 12% de la population américaine était née à l'étranger (34 millions sur un total de 288 millions), ce qui constitue le taux le plus élevé enregistré en 70 ans. La part active de cette population immigrée était de 7% (plus de 21 millions de travailleurs contre 13 millions en 1994), dont la moitié est arrivée aux États-Unis depuis 1990.... Près de 40% de ces travailleurs nés à l'étranger proviennent du Mexique et d'Amérique centrale, 25% d'Asie (dont les Philippines, l'Inde, la Chine, le Viêt Nam, la Corée du Sud).

Neuf à douze millions d'immigrants clandestins vivent aux EU. Près de 13 000 gardes-frontières surveillent les 3 200 km de frontière avec le Mexique. D'après le quotidien [espagnol *El País*](#) du 1^{er} février 1998 « 400 meurent noyés, victimes de chutes ou abattus au cours de l'aventure qu'ils appellent *el sueño americano* (le rêve américain), un million sont détenus ou expulsés immédiatement, deux autres millions rentrent dans leur foyer une fois terminés leur travaux de saisonnier, 200 000 autres restent ».

Quant à l'immigration légale, en plus des demandes de visas traditionnelles, elle est rendue célèbre par les 50 000 visas accordés annuellement par la loterie de visas.

Les EU comptent 70 000 réfugiés en 2005, contre 53 000 en 2004. Le nombre d'étudiants est de l'ordre de 565 000 étudiants étrangers pour l'année scolaire 2004-2005.

2- Le Canada

Au Canada 73% des gens pensent que l'immigration est positive pour le Canada. On assiste ici à un partage fédéral des compétences en matière d'immigration avec les provinces. Ainsi, un accord Canada-Québec permet à ce dernier de fixer ses propres objectifs et des propres critères de sélection. Toutefois, Le gouvernement fédéral reste le seul à attribuer l'admissibilité en fonction des critères définis par la loi (*compétences linguistiques : 24 points ; études : 25 points ; expérience (au moins un an) : 21 points ; âge : 10 points (max des points entre 21 et 49 ans ; emploi réservé au canada : 10 points ; capacité d'adaptation : 10 points)*)

Ainsi, pour 2005 220 000 à 245 000 nouveaux immigrants étaient prévus. « Le ministre doit déposer chaque année un rapport au Parlement avec les données statistiques de l'année écoulée (234 000 immigrants pour l'année 2004) et la « cible » pour les années suivantes (le mot de « quota » n'est plus utilisé).

Le rapport tient compte de la capacité du marché du travail (à partir de consultations avec les provinces, les municipalités, les ONG, le secteur public et privé, l'inventaire des demandes déposées dans les bureaux à l'étranger (75 bureaux à l'étranger, celui de Paris étant « régional » puisqu'il traite les demandes de 12 pays), les ressources humaines pour traiter les demandes et le suivi. ... 60% sont des immigrants éco et 40% proviennent du regroupement familial. (*contrib de membres : société*) 85% des immigrants deviennent citoyens canadiens

Par. VI Position actuelle de l'Europe

La section du rapport de la Commission européenne consacrée à la population immigrée dans l'UE explique qu'en janvier 2006, le nombre de ressortissants de pays tiers résidant dans l'UE était de 18,5 millions, soit 3,8 % de la population totale de l'Union.

Au sein de ce plus grand marché du monde, chaque pays a sa propre politique en fonction de ses spécificités. En 2005, l'Espagne a régularisé près de 600 000 clandestins. Davantage encore, elle fait appel à 12 000 ouvrières agricoles saisonnières du Maroc cette année (2008) pour répondre à la pénurie de main d'œuvre dans beaucoup de secteurs. La Belgique lancera en 2009 un programme d'immigration économique contrôlée. L'Italie de Prodi (contre la loi Bossi-Fini de 2002) compte relancer l'immigration et faciliter l'obtention de la nationalité italienne. La France, pour des raisons autres qu'économiques, hésite encore à adopter de manière claire les recommandations du « Rapport Attali ».

De manière générale, l'immigration reste le principal facteur de croissance démographique dans l'UE, et la plupart des États membres connaissent un solde migratoire positif. La migration nette, qui a varié entre 0,5 et 1 million de personnes par an pendant la plus grande partie des années 1990, a atteint des niveaux se situant entre 1,5 et 2 millions de personnes depuis 2002. (**European Commission**).

Faute d'une vision commune, la politique européenne d'émigration a consisté presque exclusivement à boucler les frontières et à externaliser autant que possible la lutte contre l'émigration clandestine en la faisant supporter aux pays tiers et principalement les pays de transit. Ceci ressort, de manière claire, dans les recommandations des ministres de l'intérieur et de la justice lors de la réunion des 27 et 28 janvier où il est recommandé ceci : « L'intensification de la coopération avec les

pays de transit en matière d'asile devrait être prise en compte dans la politique du nouveau voisinage » (*rapporté par M. Khachani op.cit. p. 48*). Autrement dit, les pays de transit doivent jouer le rôle de digues contre l'émigration. Ce n'est que lors de la conférence de Rabat sur l'émigration les 10 et 11 juillet 2006, qu'un plan d'action intégrant le développement durable a été adopté. En marge de cela, les pays européens font aussi pression sur les pays de la rive sud pour promulguer des lois pour lutter contre l'émigration (Maroc), poussent à la création de centres d'accueil pour les clandestins (Libye), renforcent la coopération et « l'intégration » policière et utilisent des technologies de plus en plus sophistiquées pour surveiller et contrôler les flux... Ces mesures coûteuses ne résoudront pas le problème.

L'émigration étant devenue une préoccupation majeure pour l'Europe, elle s'est imposée comme noyau central de la coopération Europe/Afrique. Le plan d'action de Rabat (10 au 11 juillet 2006) de la Conférence ministérielle euro-africaine en témoigne. Celui-ci stipule

1 -Migration et développement.

Promotion du développement :

a. Amélioration de la coopération économique, développement du commerce, appui au développement socio-économique et prévention des conflits afin de promouvoir la prospérité économique dans les pays concernés et ainsi, agir sur les causes profondes des flux migratoires irréguliers.

b. Faire de la migration un facteur positif pour le développement à travers la promotion de mesures concrètes destinées à renforcer leur contribution à la réduction de la pauvreté. Intégrer ces mesures, ainsi que d'autres liées à la migration, aux politiques et aux programmes de développement, en partenariat avec les partenaires concernés.

c. Promouvoir l'intégration régionale (CEDEAO-CEMAC-CEN-SAD, UMA) en tant que moyen de création de croissance économique et de lutte contre la pauvreté.

d. Dans le cadre des approches nationales et régionales en matière de développement, identification et réalisation de projets de coopération dans certains domaines générateurs d'emploi (agriculture, artisanat, tourisme, pêche...), ciblant notamment les zones de forte émigration, et en particulier entre pays d'Afrique du Nord, de l'Ouest et du centre.

e. Développement et intensification de la coopération tripartite entre les pays membres de l'Union européenne, les pays de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et du centre.

f. Octroi d'un appui technique aux migrants souhaitant développer un projet entrepreneurial dans leur pays d'origine, notamment dans le cadre du Centre UE-ACP, pour le développement des entreprises (CDE).

g. Réduction - en travaillant avec les établissements bancaires et mutualistes et les opérateurs de transfert - des coûts de transfert de l'épargne des immigrés vers leur pays d'origine en respectant leur nature privée et en renforçant leur potentiel de développement, tout en les rendant plus productifs.

h. Soutien à la création d'un forum commercial et économique euro-africain afin d'encourager le partage des connaissances, des ressources et des besoins propres au développement des PME et exportations africaines.

i. Soutien à la création d'un réseau de compétences euro-africain appartenant à différentes disciplines et ayant pour objectif de contribuer au développement économique et social de l'Afrique.

j. Soutien à l'établissement de partenariats européens et africains rassemblant des villes, des municipalités, des entreprises et des industries.

k. Accompagnement des ONG œuvrant au co-développement des pays africains, notamment dans les régions où la pression migratoire est forte.

l. Déploiement des projets de co-développement sur l'ensemble des routes migratoires à partir des expériences menées par exemple au Maroc, au Mali et au Sénégal, pour tendre un maillage aussi dense que possible et permettre des combinaisons d'actions géographiques et thématiques.

Considérer la mise en place d'instruments financiers favorisant le co-développement :

a. Appui à la création de mécanismes financiers au profit des migrants en situation légale en Europe, visant à cofinancer leurs projets d'investissement dans leurs pays d'origine ou à leur apporter des garanties, en s'associant le cas échéant avec les collectivités locales.

b. Appui à la mise en place de structures de financement collectives dans les pays concernés, avec la participation des immigrants des pays d'accueil.

c. Participation aux fonds d'intervention favorisant le développement local dans les zones fortement touchées par l'exode rural.

Développement des connaissances et du savoir-faire et mesures visant à assurer que des compétences suffisantes sont disponibles pour le développement des pays africains :

a. Favoriser l'acquisition des compétences par l'élargissement de l'accès des étudiants africains aux universités, instituts et grandes écoles africaines et européennes.

b. Définir des mesures pour éviter la fuite des cerveaux et pour faciliter le retour de ces étudiants dans leur pays d'origine à la fin de leurs études.

c. Mettre en place une politique incitative au retour, en direction des étudiants africains, alliée à une politique d'attractivité des universités européennes et africaines, passant notamment par la création de "Pôles régionaux d'excellence" au Sud et l'appui aux Pôles déjà existants.

d. Conclusion d'accords d'échange de jeunes professionnels pour perfectionner leurs connaissances linguistiques et professionnelles et pour acquérir une expérience de travail salarié dans un autre pays, et définition de mesures pour assurer le retour de ces migrants dans leur pays d'origine à l'issue de leur séjour.

e. Favoriser l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

f. Développer les jumelages et partenariats avec les pays d'Afrique du Nord, de l'Ouest, du Centre et d'Europe afin de financer et développer l'offre de stages de formation pour les professeurs et formateurs.

Développement de partenariats entre les institutions scientifiques et techniques:

a. Favoriser l'accès des chercheurs aux réseaux scientifiques.

b. Développement des "systèmes de travail partagé " destinés aux scientifiques, chercheurs, médecins, techniciens ou autres professionnels africains.

c. Facilitation de la mise en réseau des chercheurs travaillant dans l'Union européenne avec leurs confrères œuvrant en Afrique, prioritairement ceux travaillant dans des domaines présentant un intérêt direct pour les pays du continent africain et leurs organismes de recherche.

Renforcement de la coopération en matière de formation:

a. Elargissement de la gamme des filières universitaires et techniques offertes, en coordination avec les besoins du secteur privé des marchés africains et européens.

b. Création ou renforcement de centres d'excellence et de formation à l'entrepreneuriat et de structures d'appui au développement des entreprises, notamment dans le cadre du centre UE-ACP pour le développement des entreprises (CDE).

c. Développement des jumelages institutionnels et partenariats entre les écoles, universités, hôpitaux et centres de recherche d'Afrique du Nord, de l'Ouest, du centre et d'Europe.

d. Faciliter la mobilité des étudiants en Afrique et entre l'Afrique et l'Europe notamment à travers la mise en œuvre des programmes Nyerere et Nyerere/Erasmus Mundus.

2. Migration légale

Etablissement de programmes de coopération en matière de gestion de la migration légale :

a. Renforcement (humain, juridique, institutionnel, statistique) des services administratifs responsables de l'émigration afin de leur permettre, entre autres, de fournir des informations aux émigrés potentiels sur les canaux disponibles pour la migration légale.

b. Prévoir que l'émigrant dispose avant son départ dans les pays d'origine d'une formation facilitant son insertion dans le pays d'accueil, de même que des

connaissances d'ordre général sur les valeurs et la langue du pays d'accueil ainsi que sur les droits et devoirs reconnus à l'émigrant.

c. Favoriser l'accueil des migrants dans les pays de destination afin de promouvoir leur processus d'intégration (cours de langues, cours d'orientation, etc.).

d. Promotion de l'accès des immigrants réguliers aux dispositifs d'éducation et de formation dans les pays de destination, favorisant une meilleure insertion socioprofessionnelle.

e. Promouvoir la mise en place des dispositifs de lutte contre les discriminations.

f. Engager une réflexion commune sur l'exportabilité des droits à la retraite des migrants.

Adoption de mesures facilitant la circulation des travailleurs et des personnes :

a. Faciliter et simplifier sur une base bilatérale et volontaire tenant compte des besoins des marchés du travail, les procédures de migration légale pour la main d'œuvre qualifiée et non qualifiée, afin d'améliorer les voies légales de migration.

b. Améliorer l'information sur les besoins des marchés du travail en Europe et en Afrique et sur les conditions d'accès aux marchés du travail des Etats membres de l'Union Européenne.

c. Encouragement et appui au développement des mécanismes d'intermédiation, en vue d'une gestion rationnelle de la mobilité des compétences selon une adéquation entre l'offre et la demande.

d. Discussion sur des procédures simplifiées pour certaines catégories de personnes (étudiants, chercheurs, hommes d'affaires, commerçants, artisans, artistes, sportifs...).

e. Appui dans la mise en œuvre d'une politique intra-communautaire de libre circulation des personnes au sein des organisations sous-régionales d'intégration économique, tout en s'assurant des garanties suffisantes contre les

flux irréguliers et la traite des personnes (documents de voyage, contrôle des frontières, coopération policière et douanière, coopération pour le retour).

f. Promotion des moyens permettant de faciliter la migration circulaire et temporaire entre les pays d'origine et de destination qui tiennent compte des besoins des marchés du travail.

g. Optimisation des accords existants entre les partenaires en matière de main d'œuvre et d'emplois.

3. Immigration irrégulière.

Coopération dans la lutte contre l'immigration irrégulière :

a. Coopération dans la logistique et le financement des retours volontaires des migrants se trouvant dans les pays de transit.

b. Mise en place, dans le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes, de systèmes efficaces de réadmission entre l'ensemble des pays concernés, notamment à travers la mise en œuvre effective des dispositions pertinentes de l'article 13 de l'Accord de Cotonou et la conclusion d'Accords de réadmission d'une part entre les pays concernés d'Afrique du Nord, de l'Ouest et du Centre, d'autre part entre la Communauté Européenne ou l'un de ses Etats membres et les pays d'Afrique du Nord, de l'Ouest et du Centre.

c. Appui technique et logistique à l'identification de la nationalité des immigrants en situation irrégulière.

d. Facilitation de la réinsertion des immigrants en situation irrégulière de retour dans leur pays d'origine.

e. Campagnes d'information et de sensibilisation pour les immigrants potentiels sur les risques de l'immigration illégale.

f. Mise à disposition de ressources financières pour aider les pays confrontés à des situations d'urgence en matière d'émigration irrégulière.

Renforcement de la capacité de contrôle des frontières nationales des pays de transit et de départ.

a. Amélioration de la formation des services compétents, des équipements et de la coopération opérationnelle transfrontalière.

b. Coopération en vue de doter les pays concernés d'une base de données numérisée destinée à lutter efficacement contre l'immigration irrégulière.

c. Coopération en vue d'instaurer un système d'alerte précoce inspiré du modèle européen, afin de permettre la transmission immédiate de signes avant-coureurs d'une immigration irrégulière et d'activités de la part des organisations criminelles de passeurs.

4. Coopération opérationnelle policière et judiciaire et aide aux victimes.

a. Renforcement de la coopération en matière judiciaire et policière contre la traite des êtres humains et contre les filières d'immigration illégale.

b. Identification et renforcement des mécanismes de coopération et, le cas échéant, d'action conjointe entre les pays d'origine, de transit et de destination, y compris la coopération maritime, terrestre et aérienne, afin de démanteler les organisations criminelles qui contrôlent les trafics au-delà des frontières nationales.

c. Encourager la ratification et un recours accru aux mécanismes prévus dans la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, Etats-Unis, novembre 2000) et ses Protocoles.

d. Mettre en œuvre le plan d'Action de Ouagadougou (pour combattre la traite des êtres humains, particulièrement les femmes et les enfants - 28 novembre 2002).

e. Mise en place de projets visant à venir en aide et à favoriser la réinsertion des victimes de la traite des êtres humains.

5. Financement.

Mise en place de mécanismes de financement appropriés :

a. Recensement et optimisation des fonds et des moyens institutionnels existants, sans préjudice de cadres financiers existants, et mise en place, si

nécessaire et possible, de mécanismes spécifiques et appropriés afin de mettre en œuvre les mesures concrètes identifiées lors de la conférence.

b. Financement des actions retenues à travers le recours aux fonds suivants:

- Union européenne.
- Etats partenaires.
- Autres organismes ou institutions internationales.

6. Cadre et suivi institutionnel.

a. Mise en place d'un Comité de suivi en vue d'assurer la bonne mise en œuvre du plan d'action et la cohérence des actions et des politiques des différentes enceintes concernées (le 5+5, CEDEAO, EUROMED, etc.).

b. Mise en place de mécanismes de coopération opérationnelle entre les pays d'origine, de transit et de destination.

c. Soutien à la création d'un observatoire euro-africain de la migration en vue de permettre une meilleure connaissance et une meilleure régulation des flux migratoires, et de répondre au mieux aux défis de la gestion des flux migratoires irréguliers et de la lutte contre les différents trafics associés à la problématique migratoire.

d. Prévoir des clauses d'évaluation afin de vérifier que l'aide financière ou la coopération apportée répondent bien au respect des obligations et des engagements de chacun.

e. Prévoir, en cas de nécessité, la mise sur pied de groupes techniques spécialisés en vue d'examiner certains aspects spécifiques » (<http://www.menara.ma>).

Ce plan d'action constitue dans son volet développementiste, un grand pas dans le sens d'une coopération fructueuse, reste à savoir si l'Europe pourra ou non tenir ses engagements en la matière. Jusqu'à présent, seule l'approche sécuritaire, dans le cadre du dispositif FORTEX, « **sécurité et contrôle aux frontières** » a mobilisé quelques moyens dans un certain élan de solidarité intra

-européenne. Quant autres volets les actions engagées restent timides et limitées.

Le bilan reste donc maigre et suscite même des inquiétudes dans son volet policier. En effet, « Cette année (2007) a aussi vu le rôle de FRONTEX remis en question, notamment au sujet des secours en mer. Le Parlement européen a été horrifié de voir les photos de migrants pendants aux filets des bateaux de pêche au thon... » (*Jean Lambert, Membres du Parlement Européen*)

Les rapports du Parlement européen sur la migration ont tous reconnu la nécessité de l'émigration et appelle à une politique européenne en la matière. Un certain consensus apparaît de plus en plus sur l'entrée des migrants **hautement qualifiés** (*Jean Lambert*)

Lors de sa visite au Maroc en Octobre 2007, le président français a proposé d'organiser en juin 2008 une autre conférence internationale sur l'immigration entre l'Afrique et l'Europe. Que dira-t-on de plus que ce qui a été retenu à la Conférence de Rabat?

Vu l'intérêt grandissant que portent la Chine et, petit à petit, l'Inde à l'Afrique et ses potentialités minières a suscité un regain d'intérêts des pays européens et des EU à ce continent « oublié ». Ainsi de 817 millions de dollars en 1977, la valeur totale des échanges entre l'Afrique et la Chine est passée à dix milliards en 2000, 18,5 en 2003 et 55,5 milliards en 2006, selon des chiffres émanant des autorités chinoises. Les échanges sino-africains sont donc en plein boom, même s'ils ne dépassent pas encore 3% du commerce extérieur chinois... Cet intérêt porté par la Chine à l'Afrique s'était concrétisé par l'organisation, en 2000, d'un forum de dialogue et de coopération auquel 45 pays du continent ont pris part. Mais l'appétit de l'empire du milieu ne l'amène pas à manger à toutes les tables, puisque c'est de matières premières dont il est friand : bois, minerais, gaz et par dessus tout, pétrole » (Afrik com.). Il convient aussi de rappeler qu'un demi-million de chinois vivent en Afrique en 2007 et des investissements directs dépassant les 11,7 milliards de dollars en fin de l'année 2006.

Quant aux promesses de la Chine en Afrique, elles se déclinent ainsi :

- ▶ doubler l'aide à l'Afrique entre 2007 et 2009,
- « fournir trois milliards de dollars de prêts à taux préférentiels et deux milliards de crédits d'achat préférentiels au cours des trois prochaines années,
- ▶ accroître de plus de 100 % les exportations de produits en provenance des pays les plus pauvres d'Afrique qui accepteront de lever les barrières tarifaires ,
- ▶ annuler la dette des pays pauvres les plus endettés grâce à des prêts gouvernementaux qui arriveront à terme à la fin de 2005 (in Le grand jeu de la Chine en Afrique) » (**J.-P. Thompson**)

L'Inde est aussi sur les pas de la Chine. Le premier sommet indo-africain vient de se tenir (avril 2008). Les échanges entre ces deux entités ne sont que de l'ordre de 30 milliards de dollars en 2007 mais ils sont appelés à progresser rapidement.

Face à cette à cette menace de voir les deux pays d'Asie les plus peuplés du monde supplanter progressivement les Européens et les Américains en Afrique et pour d'autres considérations, ceux-ci ont réagi positivement lors du sommet du G8. « Souvent accusés d'oublier l'Afrique, les pays riches du G8 ont fait un geste envers le continent noir, en promettant 60 milliards de dollars de plus pour lutter contre les pandémies (sida, malaria et tuberculose), dont la moitié seront apportés par les Etats-Unis.

Ils ont par ailleurs réaffirmé leur engagement pris il y a deux ans à Gleneagles de doubler le montant de leur aide à l'Afrique en 2010 par rapport à 2004. Ce qui représenterait une enveloppe supplémentaire de 50 milliards de dollars par an à cette date. » (Atlas Vista)

Ces décisions, si elles sont suivies d'actes, seront de nature à donner espoir aux jeunes de l'Afrique et à permettre la mobilisation des potentialités de ce continent.

Conclusion

L'émigration clandestine est une contrainte et non un choix. Les pays riches doivent s'inscrire dans une perspective perrouxienne et humaniste de partage. C'est un problème : plus de volonté politique que de rareté de moyens. Les dépenses engagées, par exemple, en Irak auraient suffi pour enclencher un processus rapide de développement durable en Afrique. À défaut de cette volonté, les jeunes d'Afrique chercheront par tous les moyens de passer à travers les mailles du contrôle des frontières. Consciente de cette situation mais aussi de ses besoins immédiats et futurs en mains d'œuvre étrangère qualifiée,

l'Europe, fragilisée par ses propres problèmes, n'arrive pas à dégager une politique commune ni à mobiliser les moyens nécessaires pour aider les pays d'Afrique à décoller économiquement et à répondre aux attentes de leurs populations. La rencontre de Rabat et celle du G8 pour le cas africain ont apporté un début de réponse qui reste à concrétiser. Des actions plus audacieuses sont nécessaires si on veut vraiment réguler et maîtriser cette émigration. À l'échelle internationale, des solutions spécifiques à chaque cas doivent être trouvées. Le système des clôtures, retenu par les Etats-Unis pour endiguer l'émigration en provenance du flanc sud, ne paraît pas être la meilleure solution.

Les Africains attendent beaucoup de l'Europe ; mais à leur niveau, les responsables sont appelés à plus d'efficacité et de rationalité dans la gestion des fonds.

